



SOMMAIRE

I. Historique et contexte	2
II. Stratégie d'intervention	3
III. Plan d'actions	4
1. Volet « financer »	4
2. Volet « appuyer techniquement »	6
3. Volet « animer »	8
4. Volet « préserver, restaurer et protéger les milieux aquatiques »	10
5. Volet « agir sur l'hydrologie »	12
6. Volet « communiquer »	14
7. Volet « initier de nouvelles réflexions »	17
IV. Annexe	18

I. Historique et contexte

Ce plan d'actions 2024-2028 du Schéma Départemental de Gestion des Milieux Aquatiques de la Creuse (SDGMA23) succède aux plans d'actions des 2 précédents SDGMA. Le premier s'étalait sur la période de 2010 à 2014 et le deuxième de 2017 à 2021.

La mise à jour du plan d'actions permet de tenir compte des évolutions qui ont lieu en matière de gestion des milieux aquatiques. Elle ne remet pas en cause l'intégralité du contenu du précédent SDGMA validé par le Conseil Départemental en Assemblée plénière le 16 décembre 2016, et par l'ensemble des acteurs de l'eau dont l'Agence de l'eau Loire-Bretagne qui est un partenaire historique.



En effet, un certain nombre de données sont encore d'actualités car elles sont peu changeantes à l'échelle départementale comme par exemple : l'hydrographie, le relief, la géologie, le climat, l'occupation des sols, le contexte piscicole, les plans d'eau... Elles sont donc toujours disponibles dans le précédent SDGMA 2017-2021.

En revanche pour les données qui évoluent régulièrement telles que : la qualité de l'eau des cours d'eau, l'état des masses d'eau selon la Directive Cadre sur l'Eau, les opérations de travaux de restauration des milieux aquatiques... Le choix a été fait de s'appuyer sur l'Observatoire départemental de l'eau. Ce nouvel outil informatique, qui n'existait pas lors de l'élaboration du précédent SDGMA, permet grâce à l'intervention d'une géomaticienne, d'importer les données, de les cartographier et de

garantir leur actualisation annuelle. Il permet de plus, de croiser les données disponibles sur l'alimentation en Eau potable et sur l'assainissement afin d'avoir une vision globale de la situation de l'eau en Creuse.



L'Observatoire départemental de l'eau est accessible en ligne via le lien suivant : https://sigeo23.creuse.fr/observatoire_eau/index.html

Les données visualisables dans l'Observatoire départemental de l'eau sont détaillées dans le tableau qui figure en annexe.

II. Stratégie d'intervention

L'objectif général validé dans les précédents schémas et qui est toujours d'actualité au regard de l'état actuel des masses d'eau cours d'eau (40% des masses d'eau en bon état écologique) est : **L'atteinte du bon état écologique des cours d'eau conformément à la Directive Cadre sur l'Eau.**

Cet objectif général se décline en objectifs stratégiques qui sont repris du SDGMA et présentés ci-dessous :

- ✓ Apporter une aide financière incitative sur les enjeux prioritaires du département,
- ✓ Appuyer techniquement les maîtres d'ouvrage dans leurs projets,
- ✓ Animer le schéma et suivre son avancement et ses effets,
- ✓ Préserver, restaurer et protéger les milieux aquatiques,
- ✓ Faire connaître le SDGMA,
- ✓ Initier de nouvelles réflexions,

Un nouvel objectif stratégique apparaît pour répondre aux problématiques engendrées par les années de sécheresse récurrentes depuis 2019 :

- ✓ Agir sur l'hydrologie,

Le contenu opérationnel de ces objectifs stratégiques qui définissent in-fine la politique départementale de gestion des milieux aquatiques est présenté ci-après dans un plan d'actions décliné sous forme de fiches. Elles ont été mises à jour en interne en concertation avec les services l'Agence de l'eau Loire-Bretagne durant l'année 2023. Les moyens humains (source SDGMA), de la cellule milieux aquatiques (milieux-aquatiques@creuse.fr) est de 2 ETP* techniques pour permettre la mise en œuvre de ces fiches. 1,5 ETP est dédié à la cellule d'Animation et de Suivi Technique à l'Entretien des Rivières du Département de la Creuse (ASTER23) qui a également pour mission de suivre les résultats via des outils de suivis dédiés et de les présenter annuellement dans un bilan d'activités.

* 0.5 ETP est fléché sur le volet de la préservation des milieux aquatiques au travers le label « Site Rivières Sauvages ».

III. Plan d'actions

1. Volet « financer »

Action 1-1 - PARTICIPER A DES REUNIONS TECHNIQUES CONCERNANT LE MONTAGE DES DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTIONS

Objectif de l'action	S'assurer que les dossiers de demande de subvention correspondent à ce qui est attendu et concernent des travaux ou des actions finançables
Description des tâches à accomplir	Rencontres et/ou contacts avec les demandeurs en cas de besoin (administratif ou technique) sur un dossier ou en cas de demande de leur part Tenue de réunions financeurs (AELB, RNA, CD23)
Responsable de la mise en œuvre de l'action	Responsable et technicien ASTER
Moyens humains	
Indicateurs	2 par an (juin et octobre)
Résultats attendus	
Livrables	-

Action 1-2 INSTRUIRE LES DOSSIERS DE DEMANDE DE SUBVENTION (ETUDES, TRAVAUX ET CREATION DE POSTES DE TECHNICIENS MEDiateURS DE RIVERE (TMR))

Objectif de l'action	<p>Conformément au règlement d'aide mis à jour en mai 2022, les dossiers de demandes de subventions seront instruits. Seules les communes, EPCI et Syndicats mixtes sont éligibles.</p> <p>Taux d'intervention : 10% maximum pour les études et/ou les travaux (l'assiette subventionnable est calculée sur le montant TTC si la collectivité ne récupère pas la TVA, sur le HT dans l'autre cas), à l'exception des travaux de mise en conformité des étangs qui est de 15 %, calculé sur le coût HT.</p> <p>Possibilité de bonification du taux d'aide pour les travaux (à l'exclusion des travaux étangs) à hauteur de 50% maximum si la masse d'eau cours d'eau est classée en bon ou très bon état écologique selon la dernière évaluation d'Etat Des Lieux (EDL) des Eaux en vigueur (source Agence de l'Eau).</p> <p>Taux d'intervention : 10% maximum pour les frais de fonctionnement liés à la création de poste de TMR durant 3 ans maximum.</p> <p>Lien fiche règlement d'aide : https://www.creuse.fr/IMG/pdf/environnement_restoration_milieux_aquatiques_2022.pdf</p>
Description des tâches à accomplir	<p>Saisie des dossiers sur le logiciel de gestion des aides et rédaction sous web-délib'</p>
Responsable de la mise en œuvre de l'action	<p>Technicien ASTER</p>
Moyens humains	
Indicateurs	<p>Montants engagés annuellement</p>
Résultats attendus	<p>-</p>
Livrables	<p>-</p>

2. Volet « appuyer techniquement »

Action 2-1 PARTICIPER AUX REUNIONS ORGANISEES PAR LES MAITRES D'OUVRAGES AINSI QUE PAR LES ACTEURS LOCAUX

Objectif de l'action	Echanger avec les acteurs concernés par les milieux aquatiques
Description des tâches à accomplir	<p>Participation aux COPIL, COTECH et autres réunions de travail avec les porteurs des CTMA,</p> <p>Participation aux réunions organisées par l'EPTB, le PNR de Millevaches, l'Agence de l'eau, la Région NA, la DDT, etc. concernant les milieux aquatiques et les zones humides (gestion et restauration)</p> <p>Participation aux réunions relatives aux SAGE, au suivi des études HMUC, aux réunions organisées par les services de l'Etat (Comités Eau, PPC2 etc.), la Région NA (Appels à projets), afin que les enjeux de gestion des milieux aquatiques du territoire soient relayés</p>
Responsable de la mise en œuvre de l'action	Responsable et technicien ASTER
Moyens humains	
Indicateurs	<p>Nombre de réunions auxquelles la cellule ASTER a participé</p> <p>Nombre de réunions avec les organismes compétents</p>
Résultats attendus	<p>1 à 2 réunions par an par CTMA</p> <p>20 à 30 réunions par an</p>
Livrables	-

Action 2-2 AIDER LES TECHNICIENS DE RIVIERE DANS LA MISE EN ŒUVRE DE LEUR MISSION

Objectif de l'action	Apporter un support aux techniciens de rivière tant d'un point de vue technique, financier, que réglementaire et juridique
Description des tâches à accomplir	<p>Accueil des nouveaux techniciens de rivière (TMR).</p> <p>Appui technique aux techniciens de rivière (cahiers des charges), sur la définition des diagnostics et des plans d'actions des contrats territoriaux milieux aquatiques (CTMA) selon les priorités définies. Avis et conseils sur le déroulement des chantiers, des techniques employées (vérification du respect des principes de bonne gestion des milieux aquatiques), avis sur les conventions avec les partenaires techniques et institutionnels, etc.</p> <p>Rencontre des techniciens de rivière sur leur territoire afin de faire le point sur les difficultés rencontrées et les besoins. Ces rencontres sont programmées par le biais de visites de chantiers qui permettent également de s'assurer de la bonne réalisation des travaux.</p>



	<p>Préparation, organisation et rédaction de comptes rendus techniques sur des points précis lors de la mise en œuvre avec les techniciens de rivière (voire les maîtres d'ouvrages) et les personnes ressources</p> <p>Préparation, organisation, animation et rédaction de compte-rendu de rencontres avec des « gestionnaires » ou des maîtres d'ouvrages, et des cellules ASTER hors département etc.</p> <p>Participation de l'ASTER en binôme aux rencontres thématiques organisées par l'AELB avec les structures GEMAPIENNES. Réunions de travail, ou organisationnelles.</p> <p>Envoi de mails réguliers aux TMR avec des informations issues d'une veille technique et juridique</p>
<p>Responsable de la mise en œuvre de l'action</p>	<p>Responsable et technicien ASTER</p>
<p>Moyens humains</p>	
<p>Indicateurs</p>	<p>Nombre de rencontres de technicien de rivière sur leur territoire</p> <p>Nombre de réunions avec des techniciens de rivière et des personnes ressources</p> <p>Nombre de rencontres avec des gestionnaires hors département</p> <p>Nombre de mails aux TMR avec des informations techniques et juridiques</p>
<p>Résultats attendus</p>	<p>2 à 3 réunions avec des techniciens de rivière et des personnes ressources par an</p> <p>Au moins une rencontre avec des gestionnaires hors département par an</p>
<p>Livrables</p>	<p>Compte-rendu des réunions avec les techniciens de rivière</p>

3. Volet « animer »

Action 3-1 METTRE EN PLACE ET METTRE A JOUR LES OUTILS DE SUIVI DU SDGMA

Objectif de l'action	Suivre le SDGMA au quotidien, s'assurer de son avancement et collecter les informations nécessaires à l'évaluation de ces résultats
Description des tâches à accomplir	<p>Mise en place et mise à jour régulière des outils de suivi (tableaux de bords, suivi cartographique, suivi des subventions engagées / versées / soldées, etc.)</p> <p>Vérification des données saisies par les techniciens de rivière dans l'outil de suivi des travaux de restauration des rivières présent dans l'observatoire départemental de l'eau.</p> <p>Compilation et traitement des données de suivi de la qualité des eaux de surfaces du département.</p> <p>Contacts informels sur des questions diverses avec les acteurs locaux (téléphone, mails, etc.)</p> <p>Fonctionnement de la cellule ASTER (formations diverses, encadrement, stagiaire etc.)</p> <p>Rédaction d'un bilan d'activités annuel à destination des élus départementaux, des financeurs et des acteurs de l'eau</p>
Responsable de la mise en œuvre de l'action	Responsable et technicien ASTER
Moyens humains	
Indicateurs	<p>Mise en place et utilisation des outils de suivi</p> <p>Nombre de vérification de la base de données de l'outil de suivi des travaux de restauration des rivières présent dans l'observatoire départemental de l'eau</p> <p>Nombre d'envoi des données concernant le suivi de la qualité des eaux de surface</p> <p>Publication des bilans annuels d'activités</p>
Résultats attendus	<p>1 outil par type de suivi</p> <p>1 vérification de la base de données de l'outil de suivi des travaux de restauration des rivières présent dans l'Observatoire départemental de l'eau tous les 6 mois</p>
Livrables	1 bilan d'activités par an

Action 3-2 ECHANGER REGULIEREMENT AVEC LES AUTRES CELLULES DE LA DIRECTION (SERVICE AEP, ASSAINISSEMENT, ETC.)

Objectif de l'action	S'assurer de la transversalité de la politique Eau du Département
Description des tâches à accomplir	<p>Organisation de réunions ponctuelles avec le SATESE, la mission Eau potable et l'Observatoire départemental de l'eau</p> <p>Participation aux groupes de travail tel que les comités techniques de l'étude sur les retenues hydroélectriques en vue de la sécurisation de l'AEP afin d'intégrer l'enjeu lié aux milieux aquatiques – lien études Hydrologie Milieux Usages Climat (HMUC).</p> <p>Autre exemple lié à l'intégration de l'étude menée par l'Université de Limoges visant à vérifier l'opportunité d'utiliser les plan d'eau pour assurer un soutien d'étiage en période estivale.</p>
Responsable de la mise en œuvre de l'action	Responsable ASTER
Moyens humains	
Indicateurs	Nombre de réunions
Résultats attendus	10 réunions par an
Livrables	

Action 3-3 ANIMER LE RESEAU DES TECHNICIENS DE RIVIERE (TMR)

Objectif de l'action	Permettre les échanges d'expériences entre les techniciens, leur apporter des informations communes et partagées
Description des tâches à accomplir	<p>Organisation d'une réunion annuelle de réseau de techniciens de rivière (voire 2 selon les opportunités)</p> <p>Veille juridique</p> <p>Transmissions d'informations diverses (arrêtés sécheresse, offres d'emplois, formations...)</p>
Responsable de la mise en œuvre de l'action	Responsable et technicien ASTER
Moyens humains	
Indicateurs	<p>Nombre de réunions du réseau de techniciens</p> <p>Nombre de techniciens de rivière participants</p>
Résultats attendus	<p>1 réunion par an voire 2</p> <p>Au moins 80% des techniciens présents</p>
Livrables	Compte-rendu des réunions

4. Volet « préserver, restaurer et protéger les milieux aquatiques »

Action 4-1 FAIRE VIVRE LE LABEL « SITE RIVIERES SAUVAGES »

Objectif de l'action	Développer une marque de reconnaissance pour la qualité de la gestion environnementale de la Gioune, du Cubaynes et du Pic et valoriser collectivement ces cours d'eau
Description des tâches à accomplir	Animation, coordination, communication et organisation du Label « Site Rivière Sauvage »
Responsable de la mise en œuvre de l'action	Cellule milieux aquatiques
Moyens humains	100 jours par an
Indicateurs	Voir suivi du Label « Site Rivières sauvages »
Résultats attendus	-
Livrables	Bilan annuel

Action 4-2 ECHANGER AVEC LES AUTRES SERVICES DEPARTEMENTAUX ET SUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DES TRAVAUX DES CHANTIERS LES PLUS COMPLEXES

Objectif de l'action	Etre informé des projets (ouvrages d'arts, digues etc.) au cours desquels les Services départementaux en charge des routes vont être ou ont été amenés à intervenir sur des milieux aquatiques Apporter des conseils à la Direction de l'Ingénierie routière et aux Directions Techniques Territoriales
Description des tâches à accomplir	Identification des chantiers programmés par le Service en charge des Routes pour lesquels l'intervention de la cellule ASTER est nécessaire Etre l'intermédiaire entre les structures GEMAPI et le service des routes (ex : travaux sur ouvrages départementaux, continuité écologique, installation stations de suivies débitométriques...) Participation aux réunions de chantiers, suivi des travaux, propositions de mesures correctives en cas de problèmes, etc.
Responsable de la mise en œuvre de l'action	Responsable et technicien ASTER
Moyens humains	
Indicateurs	Nombre de réunions Nombre de projets suivi
Résultats attendus	2 réunions par an
Livrables	Compte-rendu des réunions



Action 4-3 PARTICIPER A L'ELABORATION DE LA STRATEGIE D'ACQUISITION ET DE GESTION DES ENS CONCERNANT LES MILIEUX AQUATIQUES ET LES ZONES HUMIDES

Objectif de l'action	Veiller à ce que les enjeux liés à la ressource en Eau soient pris en compte dans la définition de la politique portant sur les Espaces Naturels Sensibles (ENS)
Description des tâches à accomplir	Participation à la définition des critères caractérisant l'intérêt départemental des zones humides et des milieux aquatiques Participation à la définition des critères de sélection des zones humides et des milieux aquatiques devant être acquis Participation à la définition de la gestion à mettre en œuvre sur les zones humides et les milieux aquatiques d'intérêt départemental
Responsable de la mise en œuvre de l'action	Responsable ASTER
Moyens humains	
Indicateurs	-
Résultats attendus	-
Livrables	-

5. Volet « agir sur l'hydrologie »

Action 5-1 METTRE EN PLACE UN OUTIL DE SUIVI DES ÉTIAGES ET LE FAIRE VIVRE VIA LE RESEAU DES TECHNICIENS DE RIVIERE

Objectif de l'action	<p>Obtenir un réseau de suivi des étiages des cours d'eau complémentaire à celui déjà déployé par l'OFB (ONDE).</p> <p>Impliquer les structures GEMAPI sur la problématique hydrologique permettant une meilleure prise en compte dans les CTMA</p>
Description des tâches à accomplir	<p>Définir des stations de suivies en concertation avec l'OFB et les techniciens de rivière</p> <p>Former les techniciens de rivière au protocole de suivi de l'outil participatif « EN QUETE D'EAU »</p> <p>Relancer les techniciens de rivière au moment des campagnes de suivi</p> <p>Elaborer des cartes de suivi des étiages en collaboration avec l'Observatoire départemental de l'eau et les transmettre aux services de l'Etat en vu des Comités Eau organisés par la préfecture</p>
Responsable de la mise en œuvre de l'action	Responsable et technicien ASTER
Moyens humains	Intervention ponctuelle de la géomaticienne
Indicateurs	Etat hydrologique des cours d'eau
Résultats attendus	<p>Nombre de structures impliquées</p> <p>Nombre de stations suivies</p>
Livrables	Cartes de suivi des étiages

Action 5-2 AIDER LA PRESERVATION ET LA RESTAURATION DES

Objectif de l'action	Permettre aux structures GEMAPI d'entreprendre des actions de préservation et de restauration de zones à dominante humide dans le but de répondre à la problématique hydrologique
Description des tâches à accomplir	Contribuer à l'identification des secteurs à enjeux avec les structures GEMAPI, le Conservatoire des Espaces Naturels Nouvelle Aquitaine, la Chambre d'Agriculture de la Creuse et toutes autres structures susceptibles d'intervenir
Responsable de la mise en œuvre de l'action	Mesures ponctuelles de débits afin d'évaluer l'apport hydrologique de zones à dominante humide
Moyens humains	Responsable et technicien ASTER
Indicateurs	
Résultats attendus	Surfaces de zone à dominante humide restaurées
Livrables	Compte-rendu de terrain

Action 5-3 AIDER A UNE MEILLEURE PRISE EN COMPTE DE LA THEMATIQUE PLAN D'EAU DANS LES CONTRATS TERRITORIAUX

Objectif de l'action	Aider les structures GEMAPI dans leur organisation afin de réduire l'impact des plans d'eau notamment sur l'hydrologie des cours d'eau récepteurs
Description des tâches à accomplir	Accompagnement technique des structures GEMAPI qui décident d'entreprendre la réalisation d'une grille de priorisation des plans d'eau sur lesquels intervenir Appui à la réalisation ponctuelle de mesures de débit en amont et en aval des plans d'eau jugés d'intérêt hydrologique
Responsable de la mise en œuvre de l'action	Responsable et technicien ASTER
Moyens humains	
Indicateurs	Débits récupérés
Résultats attendus	2 réunions par an 1 à 2 campagnes de mesures
Livrables	Compte-rendu de mesure de terrain Compte rendu de réunion

6. Volet « communiquer »

Action 6-1 SENSIBILISER LES ELUS ET LA POPULATION LOCALE, ETC AUX ENJEUX DES MILIEUX AQUATIQUES

Objectif de l'action	Impliquer les élus et le grand public dans la préservation des milieux aquatiques
Description des tâches à accomplir	<p>A destination des élus :</p> <p>Présentation annuelle du bilan d'activités du SDGMA et des actions entreprises</p> <p>Transmission du recueil de réalisation réalisé tous les deux ans à l'ensemble des EPCI, des municipalités et des partenaires</p> <p>A destination du grand public :</p> <p>Publication ponctuelle d'articles sur différents supports de communication : le magazine Creuse, facebook, etc.</p> <p>Valorisation des données des stations de suivi de la qualité des eaux via l'Observatoire de l'Eau départemental</p> <p>Incitation des maîtres d'ouvrage à communiquer sur les opérations réalisées auprès de la population</p> <p>Publication d'outils de communication à mettre à disposition des maîtres d'ouvrage (Fiches à publier sur les sites internet communautaires ou articles à publier dans les magazines communautaires) – Outils à concevoir en concertation avec les techniciens de rivière ou les maîtres d'ouvrage de manière pluri-générale</p> <p>A destination des propriétaires et des exploitants agricoles et forestiers :</p> <p>Réunion avec les représentants des propriétaires et des exploitants agricoles et forestiers (Chambre d'agriculture, coopératives agricoles et forestières, CRPF, ONF etc.) pour présenter des opérations « types » menées – Réunions à prévoir sur le terrain</p>
Responsable de la mise en œuvre de l'action	Responsable et technicien ASTER

Moyen	Appui du service communication du Conseil Départemental
Indicateurs	<p>Nombre d'articles concernant le SDGMA parus dans les différents supports de communications (magazine Creuse...)</p> <p>Temps passé à la réalisation du recueil de réalisations.</p> <p>Cartes de valorisation des données de suivi de la qualité des eaux de surface</p> <p>Nombre de réunions organisées avec les propriétaires et les exploitants</p> <p>Nombre de participants aux réunions avec les propriétaires et les exploitants</p>
Résultats attendus	<p>Au moins 1 réunion de présentation du bilan d'activités par an</p> <p>Au moins 2 articles concernant le SDGMA et ses actions</p> <p>Au moins 1 réunion par an organisée avec les propriétaires et les exploitants</p> <p>Au moins 5 participants aux réunions avec les propriétaires et les exploitants</p>
Livrables	Recueil de réalisations des travaux de restauration des milieux aquatiques avec une fréquence biennale



Action 6-2 SENSIBILISER LE JEUNE PUBLIC DANS LA PRESERVATION DES MILIEUX AQUATIQUES

Objectif de l'action	Impliquer les élèves de cycle 3 dans le cadre d'un projet pédagogique proposé par le label « Site Rivières Sauvages »
Description des tâches à accomplir	A destination des scolaires : Projet pédagogique développé dans le cadre du label « Site Rivières Sauvages ».
Responsable de la mise en œuvre de l'action	Technicien milieux aquatiques
Moyens humains	
Indicateurs	Nombre de jours d'animations assurés
Résultats attendus	Nombre d'enfants sensibilisés lors des animations
Livrables	Cf bilan d'activités annuel du label « Site Rivières Sauvages »

7. Volet « initier de nouvelles réflexions »

Action 7-1 INITIER DE NOUVELLES REFLEXIONS EN RELATION AVEC L'ACTUALITE ET LES BESOINS LOCAUX

Objectif de l'action	Améliorer la connaissance afin d'apporter des éléments techniques d'aide à la décision aux acteurs de l'eau
Description des tâches à accomplir	<p>L'émergence du SAGE Creuse et les études HMUC en cours sur le territoire nécessitent une mobilisation spécifique de la cellule ASTER notamment sur des thèmes nouveaux qui impliquent de nombreux acteurs, et particulièrement les élus</p> <p>Des sujets, comme les évolutions liées au contexte du dérèglement climatique, la meilleure prise en compte des services écosystémiques, peuvent être traités dans ce volet. Il peut s'agir par exemple de compiler des données déjà produites et de les partager avec les maîtres d'ouvrages et notamment les techniciens de rivière, ou de réaliser (ou faire réaliser) des études afin d'améliorer les connaissances</p> <p>On peut citer les études suivantes qui émanent de ces réflexions et qui ont été réalisées en interne :</p> <ul style="list-style-type: none"> 1 : Evaluation du volume de matériaux érodés en berge de rivière par le piétinement des bovins au cours d'une année de pâturage au niveau d'un passage gué non aménagé, 2 : Réflexion sur la mise en place d'un outil de suivi départemental des étiages des eaux superficielles, 3 : Détermination et quantification des leviers d'amélioration des débits d'étiage des rivières creusoises à partir des compartiments « étangs » et « zones humides », 4 : Evaluation de l'apport hydrologique d'une zone à dominante humide sur une portion de cours d'eau en période d'étiage et de sécheresse, 5 : Evaluation de l'apport hydrologique résultant de la suppression du barrage du Chat Cros, sur le cours d'eau à l'étiage 2022,
Responsable de la mise en œuvre de l'action	Responsable ASTER
Moyens humains	
Indicateurs	Nombre d'études expérimentales menées
Résultats attendus	
Livrables	Fascicules ou rapports techniques

IV. Annexe

Ensemble	Catégorie	Sous-catégorie	Type de géométrie	Mise à jour	Statut de visualisation	Source
Restauration des milieux aquatiques	Continuité écologique		Ponctuel	Ponctuelle	Public	Renseigné par les techniciens rivières suivant les travaux effectués.
	Cours d'eau ayant fait l'objet d'une étude préalable		Linéaire	Ponctuelle	Public	Renseigné par les techniciens rivières suivant les travaux effectués.
	Travaux par année		Linéaire	Ponctuelle	Public	Renseigné par les techniciens rivières suivant les travaux effectués.
	Type de travaux	Aménagement pour le bétail	Ponctuel	Ponctuelle	Public	Renseigné par les techniciens rivières suivant les travaux effectués.
		Dépotoir sauvage	Ponctuel	Ponctuelle	Public	Renseigné par les techniciens rivières suivant les travaux effectués.
		Diversification habitat aquatique	Ponctuel	Ponctuelle	Public	Renseigné par les techniciens rivières suivant les travaux effectués.
		Equipement effacement d'ouvrage	Ponctuel	Ponctuelle	Public	Renseigné par les techniciens rivières suivant les travaux effectués.
		Espèces invasives	Ponctuel	Ponctuelle	Public	Renseigné par les techniciens rivières suivant les travaux effectués.
		Plantation de ripisylve	Ponctuel	Ponctuelle	Public	Renseigné par les techniciens rivières suivant les travaux effectués.
		Protection des berges	Ponctuel	Ponctuelle	Public	Renseigné par les techniciens rivières suivant les travaux effectués.
		Travaux étangs	Ponctuel	Ponctuelle	Public	Renseigné par les techniciens rivières suivant les travaux effectués.
		Restauration zones humides	Ponctuel	Ponctuelle	Public	Renseigné par les techniciens rivières suivant les travaux effectués.
	Mise en défend des berges	Linéaire	Ponctuelle	Public	Renseigné par les techniciens rivières suivant les travaux effectués.	
	Travaux ripisylves	Linéaire	Ponctuelle	Public	Renseigné par les techniciens rivières suivant les travaux effectués.	

Ensemble	Catégorie	Sous-catégorie	Type de géométrie	Mise à jour	Statut de visualisation	Source
Qualité des cours d'eau	Suivi de la qualité des eaux 2022	Température de l'eau	Ponctuel	Annuelle	Public	BD Naïade eau France (OFB BRGM)
		Ph	Ponctuel	Annuelle	Public	BD Naïade eau France (OFB BRGM)
		Conductivité	Ponctuel	Annuelle	Public	BD Naïade eau France (OFB BRGM)
		Oxygène dissous	Ponctuel	Annuelle	Public	BD Naïade eau France (OFB BRGM)
		Carbone organique dissous	Ponctuel	Annuelle	Public	BD Naïade eau France (OFB BRGM)
		DBO5	Ponctuel	Annuelle	Public	BD Naïade eau France (OFB BRGM)
		Matière en suspension	Ponctuel	Annuelle	Public	BD Naïade eau France (OFB BRGM)
		Nitrates	Ponctuel	Annuelle	Public	BD Naïade eau France (OFB BRGM)
		Orthophosphates	Ponctuel	Annuelle	Public	BD Naïade eau France (OFB BRGM)
		Phosphore total	Ponctuel	Annuelle	Public	BD Naïade eau France (OFB BRGM)
		Nitrite	Ponctuel	Annuelle	Public	BD Naïade eau France (OFB BRGM)
		Ammonium 2018	Ponctuel	Annuelle	Public	BD Naïade eau France (OFB BRGM)
		Indice biologique diatomées	Ponctuel	Annuelle	Public	BD Naïade eau France (OFB BRGM)
		Indice biologique normal globalisé	Ponctuel	Annuelle	Public	BD Naïade eau France (OFB BRGM)
		Indice poisson rivière	Ponctuel	Annuelle	Public	BD Naïade eau France (OFB BRGM)
Glyosphosate	Ponctuel	Annuelle	Public	BD Naïade eau France (OFB BRGM)		

Ensemble	Catégorie	Sous-catégorie	Type de géométrie	Mise à jour	Statut de visualisation		
Qualité des cours d'eau	Qualification milieu aquatique 2015 - 2017	État écologique des cours d'eau	Linéaire	Tri - annuelle	Public	Agence de l'eau LB	
		État pour le paramètre invertébrés aquatiques	Linéaire	Tri - annuelle	Public	Agence de l'eau LB	
		État pour le paramètre indice poisson rivière	Linéaire	Tri - annuelle	Public	Agence de l'eau LB	
		État pour le paramètre matière phosphorée	Linéaire	Tri - annuelle	Public	Agence de l'eau LB	
		État pour le paramètre nitrate	Linéaire	Tri - annuelle	Public	Agence de l'eau LB	
		État pur le paramètre matière organique oxydable	Linéaire	Tri - annuelle	Public	Agence de l'eau LB	
		État pour le paramètre physico-chimique	Linéaire	Tri - annuelle	Public	Agence de l'eau LB	
		Référentiel des obstacles à l'écoulement	Ponctuel		Public		
	État des masses d'eau	Linéaire	Tri - annuelle	Public	Agence de l'eau LB		
	Zones à dominantes humides	État altération zones humides			Public	EPTB VIENNE	
		Inventaire des zones humides			Public	EPTB VIENNE	
	Qualité des ME plan d'eau 2017	État écologique		Ponctuel	Tri - annuelle	Public	Agence de l'eau LB
		État biologique		Ponctuel	Tri - annuelle	Public	Agence de l'eau LB
		État physico-chimique		Ponctuel	Tri - annuelle	Public	Agence de l'eau LB

Ensemble	Catégorie	Sous-catégorie	Type de géométrie	Mise à jour	Statut de visualisation	Sou
Assainissement	Subventions	Subvention dur 5 ans	Ponctuel	Annuelle	Restreint	Interne au CD23 cellule SATESE
		Pollution rejetée	DBO5	Ponctuel	Annuelle	Restreint
	DCO		Ponctuel	Annuelle	Restreint	Interne au CD23 cellule SATESE
	MES		Ponctuel	Annuelle	Restreint	Interne au CD23 cellule SATESE
	NTK		Ponctuel	Annuelle	Restreint	Interne au CD23 cellule SATESE
	PT		Ponctuel	Annuelle	Restreint	Interne au CD23 cellule SATESE
	Station d'épuration		Capacité nominale	Ponctuel	Annuelle	Public
		Type de traitement	Ponctuel	Annuelle	Public	Interne au CD23 cellule SATESE
		Station par tranche d'âge	Ponctuel	Annuelle	Public	Interne au CD23 cellule SATESE
		Exploitants	Ponctuel	Annuelle	Public	Interne au CD23 cellule SATESE
	Réglementation	Conformité ERU	Surfacique	Annuelle	Public	Agence de l'eau LB
		Priorité AELB 2022 2024	Surfacique	Annuelle	Public	Agence de l'eau LB
		Eligibilité 2022	Surfacique	Annuelle	Public	Agence de l'eau LB
		Synthèse diagnostic	Surfacique	Annuelle	Public	Interne au CD23 cellule SATESE
Alimentation en eau potable	Ressources en eau		Ponctuel	Annuelle	Restreint	BD interne cellule AEP
	Subventions		Ponctuel	Semestrielle	Restreint	BD interne cellule AEP
	Suivi action		Ponctuel	Annuelle	Restreint	BD interne du schéma dpt
	Exploitant		Surfacique	Annuelle	Public	SISPEA et BD interne
	Prix de l'eau au m3 HT		Surfacique	Annuelle	Public	BD SISPEA
	Production		Surfacique	Annuelle	Public	BD SISPEA
	Subventions compilées		Surfacique	Annuelle	Public	BD interne cellule AEP
	Type d'UGE	Après 2020	Surfacique	Annuelle	Public	SISPEA et BD interne
		Avant 2020	Surfacique	Annuelle	Public	SISPEA et BD interne
	Rendement		Surfacique	Annuelle	Public	BD SISPEA
	Qualité physico-chimique		Surfacique	Annuelle	Public	BD SISPEA
Qualité microbiologique		Surfacique	Annuelle	Public	BD SISPEA	

Ensemble	Catégorie	Sous-catégorie	Type de géométrie	Mise à jour	Statut de visualisation	
Suivi quantitatif en période d'étiage	Pluviométrie		Ponctuel	Mensuelle	Public	Info sécheresse
	Etiage suivi quantitatif		Ponctuel	Mensuelle	Public	En quête d'eau
	Réseau national ONDE 2022		Ponctuel	Mensuelle	Public	Flux web ONDE
	Onde archive Web		Ponctuel	Annuelle	Public	ONDE eau France
Usage de l'eau	Zone de baignade		Ponctuel	Annuelle	Public	ARS
Corine land cover			Surfacique		Public	CLC
Suivi quantitatif	Station vigicrue		Ponctuel		Public	Vigicruces
Bassin versant	Fiche hydro BV INRAE		Ponctuel		Public	INRAE
Zones soumises à protection	Zone de protection spéciale		Surfacique		Public	Flux web
	Znieff 1		Surfacique		Public	Flux web
	Znieff 2		Surfacique		Public	INPN
	Site d'importance communautaire		Surfacique		Public	INPN
	Parcs naturels régionaux		Surfacique		Public	INPN
	Arrêtés protection biotope		Surfacique		Public	INPN
Cadastre	Parcelle cadastrale		Surfacique		Public	IGN
	Section cadastrale		Surfacique		Public	IGN
Référentiel hydrologie	Cours d'eau		Linéaire		Public	IGN
	Réseau hydrographique		Linéaire		Public	IGN
	Cours d'eau Adour Garonne		Linéaire		Public	
	Continuité écologique		Linéaire		Public	
	Catégorie piscicole		Linéaire		Public	Fédé 23
	Etang et lac		Surfacique		Public	IGN
	Masses d'eau		Surfacique		Public	
	Sous-secteur hydrographique		Surfacique		Public	
	Secteur hydrographique		Surfacique		Public	

Ensemble	Catégorie	Sous-catégorie	Type de géométrie	Mise à jour	Statut de visualisation	
Administratif	Commune		Surfacique	Suivant arrêté	Public	IGN
	EPCI à fiscalité propre		Surfacique	Suivant arrêté	Public	Interne au CD
	Secteurs AAPPMA		Surfacique	Suivant arrêté	Public	Fédé 23
	Unités de gestion de l'eau		Surfacique	Suivant arrêté	Public	Interne au CD Cellule AEP
	Contrats territoriaux		Surfacique	Suivant arrêté	Public	Interne au CD Cellule ASTER
	EPCI à compétences GEMAPI		Surfacique	Suivant arrêté	Public	Interne au CD Cellule ASTER
	Canton		Surfacique	Suivant arrêté	Public	Interne au CD
	Département		Surfacique	Suivant arrêté	Public	IGN

Publié sur www.creuse.fr le 21/02/2024

Plan d'actions 2024-2028 du Schéma Départemental de Gestion des Milieux Aquatiques de la Creuse

Envoyé en préfecture le 21/02/2024

Reçu en préfecture le 21/02/2024

Publié le



ID : 023-222309627-20240219-CD2024_0011-DE